ASTP
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

Communiqué de presse

Plafond de la taxe sur les spectacles de théâtre relevé : l'ASTP salue la décision du parlement

Paris, le 17 février 2025

Suite aux travaux de la commission mixte paritaire, le projet de loi de finances pour 2025 a été adopté. Ce texte relève le plafond de la taxe perçue par l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) de 8 M€ à 8,5 M€.

L'Association salue cette décision et remercie de la mobilisation dont elle a bénéficié auprès des parlementaires et du gouvernement pour obtenir ce rehaussement, fondamental pour le soutien de la filière théâtrale privée partout en France, ce sujet étant porté de longue date par ses dirigeants successifs.

Cette taxe, prélevée sur la billetterie des spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques de production privée, permet de financer les dispositifs de soutien de l'ASTP. Elle représente un peu plus de 60% des recettes de l'Association qui est par ailleurs subventionnée par la Ville de Paris et le ministère de la Culture, ses tutelles.

Les aides dispensées par l'ASTP incluent le « droit à reversement » qui permet à tout redevable, privé ou subventionné, de se voir reverser 65% de la taxe qu'il a acquittée, une mesure d'encouragement à poursuive son activité de création et de diffusion de nouveaux spectacles.

> « *Ce rehaussement de la taxe nous permettra, pour partie, d'auto-financer l'ouverture nationale de nos dispositifs de soutien à la prise de risque des théâtres et producteurs privés. C'est donc une avancée majeure qui permettra à l'ASTP, et sans pour autant impacter les finances publiques, de mener à bien son évolution et de déployer ses interventions en tant qu'organisme d'intérêt général. Nous resterons vigilants à ce que ce plafond soit bien calibré au vu du dynamisme de la collecte de la taxe, et conforte les ressources de l'association dans le temps.* », déclare **David Roussel, président de l'ASTP**.

L'Association poursuivra donc ses échanges étroits avec le Gouvernement et le Parlement afin d'objectiver finement un éventuel besoin de rehaussement complémentaire, à la hauteur de l'ouverture nationale que l'ASTP met en œuvre.

Pour mémoire, les dispositifs de soutien de l'ASTP sont ouverts aux théâtres privés de région depuis septembre 2023, et l'association s'engage dans la réforme de sa gouvernance et de son régime d'aide en vue de renforcer son engagement au service de la filière théâtrale privée, partout en France.

ASTP
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

Qu'est-ce que l'ASTP ?

L'Association pour le soutien du théâtre privé est l'organisme d'intérêt général des professionnels de la filière du spectacle théâtral privé. Sa mission, depuis 1964 : soutenir la prise de risque des théâtres privés producteurs et des producteurs-tourneurs afin d'encourager le dynamisme de la production théâtrale française privée contemporaine.

Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Paris, l'ASTP est investie d'une mission de service public pour financer son action de soutien économique à la filière : recouvrer la taxe sur la billetterie des spectacles de théâtre. Cette ressource, complétée par des financements publics, est notamment redistribuée à travers ses dispositifs de soutien à la prise de risque à la production.

Elle inscrit son action dans une perspective nationale et accompagne les professionnels sur les enjeux structurants de la filière, notamment la transition écologique, la transformation numérique, les enjeux de parité / diversité. Elle développe également un axe dédié à l'observation afin de mieux objectiver la connaissance de la filière.

Enfin, l'ASTP a géré, à la demande du ministère de la Culture, les fonds d'urgence et de compensation liés à la crise sanitaire. Plus de 45 M€ d'aides exceptionnelles financées par l'Etat ont été ainsi distribuées à la filière théâtrale depuis 2020.

Contact presse

Ghislaine PLUS : gplus@astp.asso.fr / 06 83 64 27 12